

Compte rendu de séance

Séance du 31 janvier 2020

Le 31 janvier 2020 à 11h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Madame Lysiane CHAPUIS, le Maire.

Présents :

Mme Lysiane CHAPUIS, Maire, Mme Mugnette BOURDOIS, M. Gérard NAUDIN, Mme Christine PASQUET.

Absents excusés :

Mme Elizabeth GROENEWEG donne pouvoir à Mme CHAPUIS Lysiane
M. Jean-Yves BRAULT donne pouvoir à Mme PASQUET Christine

Absents :

M. Jordan JACHIMOWIEZ, M. Jonathan LEFRANC, Mme Karine CAILLERE-GAUTIER.

Date de la convocation : 29/01/2020

Date d'affichage : 29/01/2020

A été nommé secrétaire : Mme Christine PASQUET.

Mme le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

Pouvoir pour s'engager dans un Inventaire de la Biodiversité Communale.

1. APPROBATION DE LA SEANCE DU 6 décembre 2019

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 6/12/2019.

2. OUVERTURE DES CRÉDITS EN INVESTISSEMENTS

Madame le Maire informe les conseillers que nous avons déjà effectué les restes à réaliser en investissement de l'année 2019.

Il convient maintenant d'ouvrir les crédits en investissements, ce qui signifie autoriser le paiement des factures des travaux de 2020 déjà commencés avant le vote du budget 2020.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal DECIDENT à l'unanimité l'ouverture des crédits en investissement.

Et CHARGENT Madame Le Maire des formalités s'y rapportant.

3. Concert des Estivales en Puisaye

Madame le Maire propose de reconduire une subvention en faveur des Estivales de Puisaye pour l'année 2020.

Le conseil à l'unanimité des présents et représentés accepte.

4. Tarifs, conditions et règlement intérieur de la location de la salle des fêtes

Madame le maire propose de reporter ce point de l'ordre du jour pour la prochaine mandature qui décidera de son organisation.

Le conseil à l'unanimité des présents et représentés accepte.

5. Revalorisation des loyers

Madame le Maire informe que les loyers de la boulangerie et du logement au-dessus de la mairie sont revalorisés à compter du 1^{er} février 2020 en tenant compte des taux de janvier 2019 et janvier 2020.

Le conseil à l'unanimité des présents et représentés accepte.

6. Pouvoir pour s'engager dans un Inventaire de la Biodiversité Communale

Les conseillers présents donnent leur accord ainsi que le pouvoir à Mme le Maire pour s'engager dans un Inventaire de la Biodiversité Communale et pour confier le montage du dossier à Loiret Nature Environnement.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Le PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) se nomme désormais le PETR Gâtinais Montargois.
- La plateforme territoriale de mobilité du PETR Gâtinais Montargois devient Gâtimob.
- Madame le Maire remercie Mmes FAUVET, BOURDOIS et Messieurs NAUDIN et FAUVET pour la distribution des bulletins municipaux.
- Madame le Maire propose d'attribuer les primes RIFSEEP pour les agents titulaires à l'identique de l'année dernière.
Le conseil à l'unanimité des présents et représentés accepte.
- Madame le Maire propose d'adhérer à la convention pour la Gestion Relation du Citoyen (GRC) proposée par la Communauté de Communes.
Le conseil à l'unanimité des présents et représentés accepte.
- Madame le Maire informe que la commission voirie de la Communauté de Commune a décidé d'effectuer des travaux sur le chemin de la Bénardière en 2020 (chemin concernant Le Charme et Aillant). Aucune remarque n'a été émise à ce sujet.

- Madame le Maire informe que le Document Unique de la Commune doit faire l'objet d'une mise à jour. Une convention a été signée avec la Communauté de Communes qui a engagé une personne pour les 38 communes.
- Indemnité à l'agent recenseur et au coordonnateur communal pour le recensement de la population :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de verser une indemnité de 900€ à l'agent recenseur et de 600€ au coordonnateur communal.

- Les travaux du plateau surélevé à la hauteur de la place du village auront lieu à Pâques pendant les vacances scolaires car la route (traversée d'Aillant RD41) va être bloquée 2 à 3 jours.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12h00.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 28 février à 20h30.